

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN (à Madame PARIS)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame ARBORE (à Madame SONNERY)
Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE)

EXCUSÉS :

Monsieur ABBES, Madame GRIMAL

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.

2024.02.26 SOUTIEN AU PROJET « NON MAIS GENRES – ADO » 2024

(Rapporteur : Liliane FALCON)
Nomenclature : : 8.9 Culture

En 2023, la Ville et ses partenaires ont mené une action expérimentale au sein du Collège St Exupéry sur le champ de l'égalité Femme-Homme : « non mais genres ». Le but est de sensibiliser et déconstruire les stéréotypes de genres ancrés pour prévenir toute forme de discrimination de genre, et assurer ainsi une prise de conscience collective (postures, langage...).

Grâce à ces interventions au sein de l'établissement, il a notamment été possible d'aborder les notions de la pornographie et de l'image tronquée qu'elle renvoie, et de faire de la prévention des propos et violences sexistes (particulièrement celles faites aux femmes).

Fort du succès en 2023, il est proposé de poursuivre la démarche au sein du Collège et de l'étendre aux lycées.

Entre Mars et Avril 2024, auront lieu des animations utilisant notamment le théâtre, les médias, les séries/cinéma, la danse, les porteurs de parole.

Pour ce faire, un soutien de 3 000 € à la MJC Louise Michel est sollicité. Il permettra de couvrir les frais pédagogiques, de personnels et de communication.

La coordination est assurée par la Ville.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis **favorable**.

Madame GRIMAL ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC Louise Michel ci-jointe en annexe, ses éventuels avenants et les documents afférents ;
2. **DE DIRE** que les crédits sont prévus au Budget Principal, Chapitre 52 6228 RELA ACTIJEUNES.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **16 AVR. 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Alain RICHER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240405-DL_2024_02_26-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024